



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
30 MARS 2016

Transmission en Préfecture	01 AVR. 2016
Date Réception	

Le trente mars deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 24-03-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT, Florence BLANCHI


**REPRESENTES** : Jacques GAÏOLI à Bernard MAYER, Emma LE MAOÛT à Sylvie BOUDOU, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Fabrice MATTEI à François BERGA

**SECRETARE DE SEANCE** : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-040	<b>Ressources Humaines</b>  Modification du tableau des effectifs au 1er avril 2016
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose que par délibération n°2014-104 du 24 septembre 2014, un emploi d'attaché territorial principal a été supprimé au moment où l'agent occupant les fonctions de Directeur Général des Services actuel a été détaché sur le poste fonctionnel de directeur général des services.

Monsieur le Maire propose de porter les effectifs budgétaires d'attaché principal à 2 en créant un poste d'attaché principal.

Envoyé en préfecture le 01/04/2016  
Reçu en préfecture le 02/04/2016  
Affiché le   
ID : 013-211300504-20160330-DB2016\_040-AU

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de de porter les effectifs budgétaires d'attaché principal à 2 en créant un poste d'attaché principal.

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait conforme



**Le Maire de Lambesc,**

**Bernard RAMOND**